

EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2019090010	15/11/2019

Référence de la décision : A/CT/2019-11-413

Renouvellement de l'agrément du centre de formation de la circulation ferroviaire de Bordeaux :

A été renouvelé, pour une durée de cinq ans, l'agrément du centre de formation de la circulation ferroviaire de Bordeaux afin de dispenser des formations aux tâches essentielles pour la sécurité ferroviaire suivantes :

- Tâche A : Manœuvrer les signaux et autres installations de gestion des circulations ;
- Tâche B : Assurer le service de la circulation ferroviaire ;
- Tâche F : assurer la protection des circulations ferroviaires vis-à-vis des circulations routières, et réciproquement, aux passages à niveau (PN) ;
- Tâche H : Commander une manœuvre ;
- Tâche I : Utiliser des installations de sécurité simples ;
- Tâche K : Réaliser un essai de frein ;

Cet agrément est valable jusqu'au 15 novembre 2024.